

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 11 juin 2019

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2019-17(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf et le 27 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2^{ème} vice-présidente, monsieur Bernard DIGUET, 3^{ème} vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Projet de plateforme collaborative — PITEMRISK

Le Président expose :

Le PITEMRISK c'est un budget global de 954 550 euros. Le projet simple RISKGEST c'est un plan d'investissement de 236 680 euros, dont 201 178 euros de subventions FEDER.

Il s'agit d'un engagement de l'établissement dans le cadre du PITEMRISK, faciliter l'accès et la lecture de nos données aux organismes tiers et au grand public.

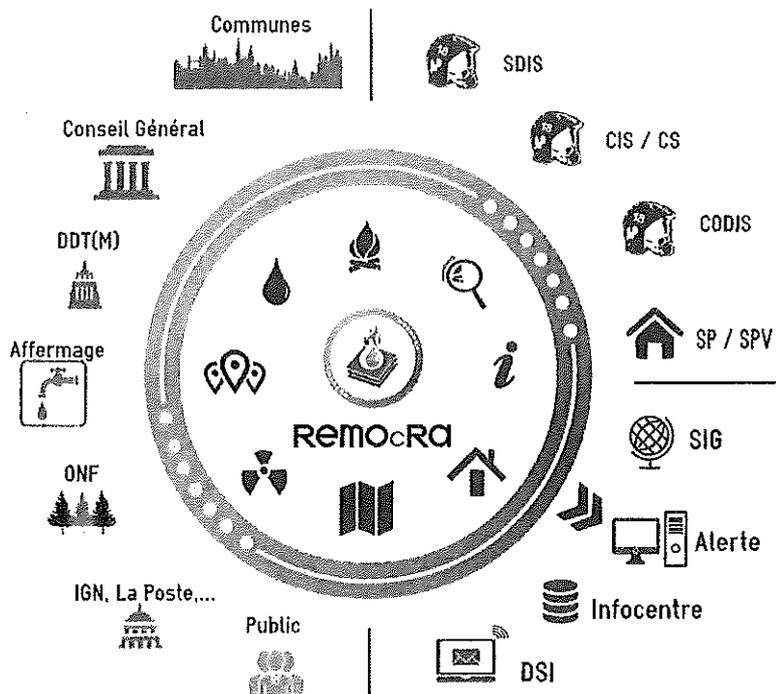
Deux solutions se font face :

- REMOCRA: Système créé par le SDIS du Var ;
- OPENS DIS : Système créé par l'Entente.

I. REMOCRA

Il s'agit d'un projet porté par le SDIS du Var apportant une réponse aux problématiques suivantes :

- Mutualiser une infrastructure commune et adaptée aux acteurs « Risques » du département ;
- Offrir un outil décisionnel aux sapeurs-pompiers ;
- Répondre à la conformité de la directive européenne INSPIRE ;
- Anticiper la collaboration avec les maires en matière de schémas communaux de défense incendie ;
- Optimiser la collaboration avec les partenaires institutionnels.



REMOcRA est une plateforme collaborative destinée en premier lieu aux SDIS et aux CIS, mais également conçue pour simplifier et automatiser les échanges avec les partenaires institutionnels comme :

- Les communes et agglomérations
- Le Conseil Départemental
- La DDT & DDTM
- Les sociétés d'affermage
- ONF
- L'IGN & La poste
- Le grand public

Liste des structures utilisatrices :

- SDIS de la Saone et Loire ;
- SDIS de l'Isère ;
- SDIS de la Loire ;
- SDIS de Seine et Marne ;
- SDIS du Var .
- Sdis de l'Yonne .
- SDIS de l'Ariège .
- SDIS des Yvelines ;
- Brigade des sapeurs-pompiers de Paris

II. OPENSDis

L'Entente dispose également d'une base interopérable, permettant notamment l'accès aux données DFCI et DECI, et l'abondement par des services extérieurs de couches complémentaires (carte d'exposition aux risques, contours de feux, etc).

Un travail spécifique de RD a par ailleurs abouti à la création d'une tablette permettant la consultation et l'écriture des relevés d'informations terrain, en mode connecté et hors connexion.

Conclusion

Les deux systèmes possèdent des fonctionnalités similaires, et répondent aux besoins de l'établissement.

Le coût global de la mise en œuvre de ses solutions doit néanmoins être précisé. Le roulement de la gestion des risques du SDIS 04 en charge de la réalisation de cette action du PITEMRISK doit encore approfondir son analyse technique. Les résultats seront portés à connaissance du Bureau.

Présentation des actions envisagées par le service dans le cadre du projet RISK-GEST : recueil et partage des données sur les risques

Moyens actuellement à disposition

Le SDIS 04 dispose d'un **système d'information géographique (SIG) à vocation opérationnelle**, pour la connaissance du territoire, des infrastructures et aménagements, ainsi que des risques.

- En matière de gestion opérationnelle dans le cadre de la prise de décision lors de catastrophes naturelles ou technologiques, le système d'information géographique constitue un **élément « ressource » aujourd'hui indispensable pour l'analyse de la zone d'intervention** et pour l'anticipation des évolutions possibles. Cet outil permet de localiser l'ensemble des aléas (risques naturels et technologiques), des enjeux, ainsi que les aménagements et infrastructures utiles à l'intervention des équipes. Il offre de plus les outils de calcul (temps de transit, délimitation de périmètres d'évacuation, évaluation du nombre de personnes impactées, etc.) nécessaires pour éclairer le décideur dans la définition d'une réponse optimale.
- Pour autant, à l'heure actuelle, cette cartographie opérationnelle reste encore **à développer, car non disponible sur les théâtres d'opérations**. Ceci est en partie liée à l'**absence de moyens permettant l'affichage en temps réel des données cartographiques au sein des postes de commandement tactiques ou sur l'ensemble des organes décisionnels de terrain**.
- Les données cartographiques du SDIS 04 proviennent des différentes structures (Institut géographique national, Office National des Forêts, Réseau de Transport d'Électricité, etc.).

Bien que riche, cet outil opérationnel ne dispose que de **données partielles**. Ceci est essentiellement lié à l'**absence de partage des données des différents acteurs du territoire permettant une réactualisation en temps réel**. Par ailleurs, la multiplicité des logiciels SIG n'est pas un facteur favorable à l'interopérabilité des systèmes.

Objectifs

Pour détenir des données plus complètes, il est nécessaire :

- de développer de nouveaux **partenariats transfrontaliers afin de mutualiser l'ensemble des données** scientifiques (projet n°3) afin de disposer d'un outil complet et performant d'aide à la décision opérationnelle, mais également capable d'alimenter de manière réaliste tous les scénarios établis dans le cadre des formations (projet n°4 et 5) ;
- de se doter de **moyens permettant le recueil de données terrain** ;
- de disposer d'**outils communicants (Web) permettant la remontée de données directes sur le SIG** ;
- de mettre en place un système de **cartographie partagée** avec :
 - la chaîne de commandement opérationnel ;
 - les autres acteurs gestionnaires de crise lors d'évènements, tant au niveau du département que des régions françaises et italiennes avoisinantes ;
 - les gestionnaires d'équipements destinés aux services de secours (hydrants...), afin de mettre à jour les données réactualisées du terrain ;
 - le grand public, afin de le sensibiliser aux risques présents sur son territoire.

Actions envisagées dans le cadre du projet RISK-GEST

➤ Développement d'une plateforme collaborative sur les risques majeurs visant à :

- Simplifier et automatiser les échanges avec les partenaires institutionnels français et italiens (communes et intercommunalités, Conseil départemental, directions départementales de l'État, organismes spécialisés sur les risques, gestionnaires du territoire et d'équipements, etc.).

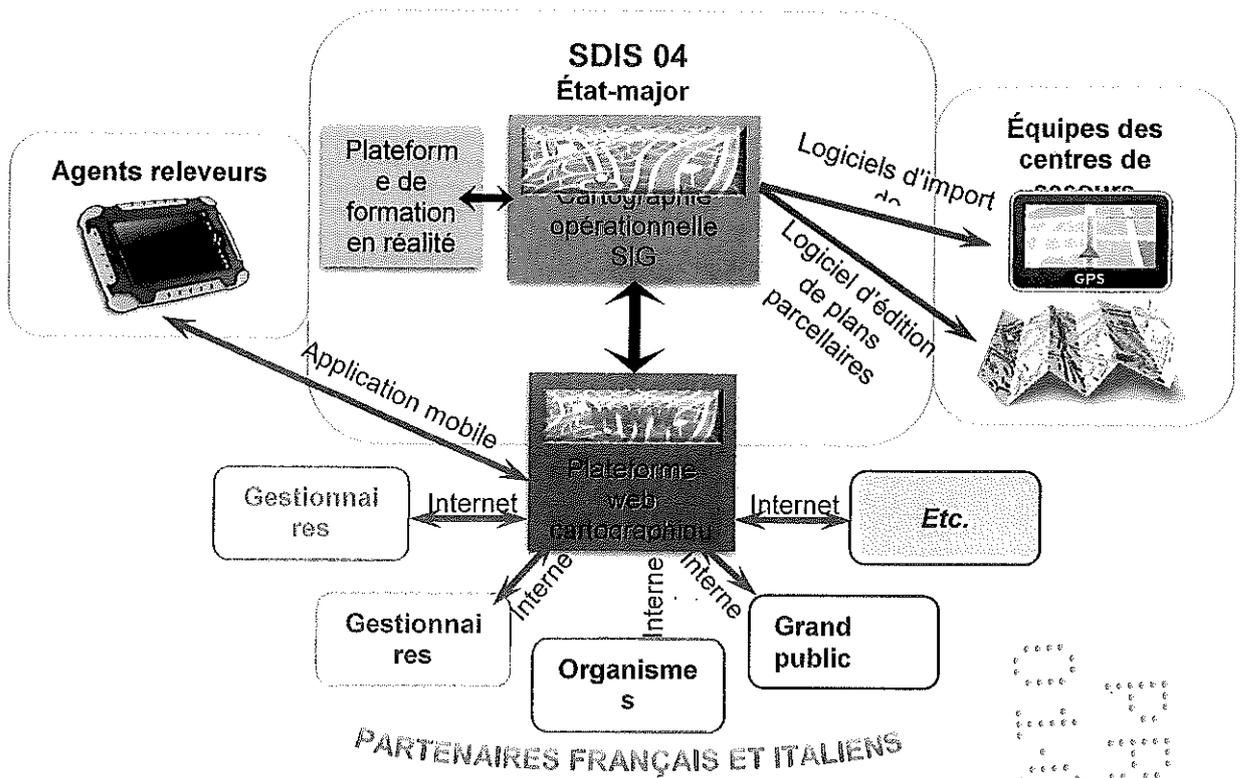
Les partenaires pourront accéder à cette plateforme avec des droits de lecture et de modification spécifiques, paramétrés selon leurs compétences et leur territoire d'intervention. Cette plateforme permettra aussi la remontée d'informations depuis le terrain par les intervenants basés dans les centres de secours et d'enregistrer des données relevées sur le terrain par des agents releveurs du SDIS 04.

La collecte et la remontée d'informations seront basées sur une logique de mise à jour des informations de la cartographie opérationnelle du SDIS 04 et sur le signalement d'informations absentes du SIG opérationnel. (Ex.: zonage d'un nouveau plan de prévention des risques, adresse non ou mal référencée, nouvelles zones résidentielles, route modifiée, caractéristiques des hydrants, etc.). Ainsi, la plateforme cartographique collaborative constituera un système de gestion des anomalies par rapport aux informations de référence du SIG du SDIS 04 ;

- Partager les données de la cartographie opérationnelle des Alpes de Haute-Provence avec les autres acteurs et le grand public. Ils pourront éditer des cartes personnalisées constituées de couches spécifiques sélectionnées par l'utilisateur. Cela permettra de se mettre en conformité avec la directive européenne INSPIRE, qui impose aux autorités publiques, d'une part de rendre leurs données géographiques sur les risques naturels accessibles au public en les publiant sur internet, d'autre part de les partager entre elles ;

- Diffuser, en cas d'évènement, une carte à jour intégrant des informations transmises par les différents partenaires, des informations météo... Ces informations, selon leur nature, seront destinées aux gestionnaires de crise et au grand public (avec possibilité de les diffuser via des applications mobiles et des flux web).

- Mener des **campagnes de relevés de terrain en interne** pour corriger les anomalies de localisation des équipements destinés aux intervenants (hydrants), compléter les données sur les adresses de la cartographie opérationnelle (état des équipements de prévention des risques, nouveaux lotissements, numéros de voirie aux intersections, etc.) ;
- Éditer des **plans parcellaires de communes** du département afin que les principaux éléments de la cartographie opérationnelle soient embarqués dans les engins d'intervention ;
- **Doter les centres de secours de terminaux embarqués** permettant d'une part de guider les engins en mission, et d'autre part d'afficher les éléments de la cartographie opérationnelle qui leur seront utiles en intervention. Pour cela, le SDIS 04 mettra en place un système permettant d'importer les données de la cartographie opérationnelle dans un terminal embarqué, que ce dernier pourra interpréter pour le calcul d'itinéraires ;
- **Doter les postes de commandement mobiles de matériels permettant d'afficher en temps réel la cartographie opérationnelle** pour l'analyse de la zone d'intervention, et d'en faire les traitements nécessaires pour la gestion de crise (anticipation de l'évolution des phénomènes, calcul de périmètres d'évacuation, etc.).



La cartographie opérationnelle ainsi améliorée servira de base à l'élaboration de représentations de terrain nécessaires à la création de scénarios de formation en réalité virtuelle envisagée dans le projet RISK-FORM du PITEM RISK.

Il est demandé au Bureau du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer et :

- Approuver la mise en concurrence des prestataires visés ;
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents y afférent.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN